

Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 18 octobre 2018
adopté par le Conseil d'administration du jeudi 13 décembre 2018

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Membres de droit :

Monsieur Nicolas Postel

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus

Professeurs des universités :

Monsieur Pierre Mathiot

Monsieur Aymeric Potteau

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur Cédric Passard

Madame Anne Bazin

Madame Elise Julien

Personnels Biatss :**Etudiant-e-s :**

Monsieur Aurélien Le Coq

Madame Clara Le Guyader

Monsieur Louis-Henri Weingarten

Madame Alexandra Mouton

Monsieur Michel Gutierrez

Monsieur Alexandre Jean

Madame Hermine Le Clech

Madame Elisa Simi

Madame Inès Ameur

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Madame la rectrice de région académique, représentée par monsieur Damien Frebourg

Monsieur Benoît Lengaigne, directeur

Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services

Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Madame Delphine Liard, agent comptable

Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement

Madame Marie Clergue, présidente de l'association des diplômés

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :

Monsieur Patrick Gérard, *procuration à Nicolas Postel*

Madame Brigitte Mangeol, *procuration à Nicolas Postel*

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Louis Dreyfus*

Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Pierre Mathiot*

Madame Agathe Doublet, *procuration à Anne Bazin*

Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Aymeric Potteau*

Professeurs des universités :

Monsieur Patrick Mardellat, *procuration à Aymeric Potteau*

Monsieur Philippe Darriulat, *procuration à Pierre Mathiot*

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh, *procuration à Elise Julien*

Madame Cécile Leconte, *procuration à Cédric Passard*

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François Baton, *procuration à Louis Dreyfus*

Etudiant-e-s :

La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de monsieur Louis Dreyfus.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 juin 2018.

Les élu.e.s étudiant.e.s émettent plusieurs remarques sur ce procès-verbal et notamment la non prise en compte de leurs remarques sur la réforme de la notation.

Le directeur propose que les remarques soient transmises à la Directrice Générale des Services dans les jours qui suivent pour une intégration au PV et un vote lors de la prochaine séance du conseil.

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 21 juin 2018 n'est pas soumis au vote.

II. Fonctionnement institutionnel

- Calendriers électoraux et procédures électorales
 - renouvellement des membres du Conseil d'administration
 - renouvellement des membres de la Commission scientifique
 - informations sur les élections professionnelles du 6 décembre 2018
 - élection de la prochaine directrice ou du prochain directeur de Sciences Po Lille

Avant de présenter la logique d'ensemble des calendriers électoraux, le directeur présente ses excuses pour son absence lors des deux derniers CA. Il remercie les deux directeurs adjoints et l'équipe de direction du travail qui été fait pendant son absence.

Il rappelle l'envoi de son mail le 20 septembre et sa décision de démissionner de ses fonctions au 1^{er} mars 2019. Il précise qu'il a choisi cette date en raison de la visite de l'HCERES fin novembre et de la préparation du budget 2019 qui sera présenté au Conseil en décembre. Il estime que la nomination d'un administrateur provisoire n'aurait pas été la meilleure solution pour l'établissement. Le renouvellement des membres internes du CA est une échéance qui à prendre en compte dans le calendrier. Ce renouvellement donnera une forte légitimité au nouveau directeur ou à la nouvelle directrice de Sciences Po Lille. Il présente sa proposition de calendrier en précisant qu'elle est ouverte à la discussion.

Les élus Sud Solidaires font remarquer que ce calendrier suppose que l'élection du prochain directeur ou de la prochaine directrice se fera par les six personnalités extérieures actuellement membres du CA et proposées par le directeur actuel. C'est en quelque sorte "Le fait du Prince". La nouvelle direction de Sciences Po Lille ne serait donc pas élue par l'ensemble des membres du CA. Ils proposent donc d'attendre le renouvellement de ces personnalités pour ensuite procéder à l'élection du directeur ou de la directrice.

Le président rappelle que le mandat des personnalités extérieures s'arrête en février 2019 et qu'il faut un nouveau directeur au 1^{er} mars. Il rappelle également que les six personnalités extérieures sont nommées par le recteur de l'académie sur proposition du conseil d'administration de l'institut.

Le Président demande s'il y a des remarques sur les différents calendriers. La date du 12 janvier comme date de l'élection ne semble ne pas laisser assez de temps aux candidats pour faire campagne. Le directeur répond que cette date peut être déplacée au 19. Par contre le président pense qu'il ne faut pas trop raccourcir la période de tuilage en janvier/février.

La discussion se poursuit sur la procédure à mettre en place pour faire connaître la vacance de poste. Le directeur indique qu'il existe des sites, de très bons journaux locaux dans lesquels nous pouvons diffuser la fiche de poste. Nous pouvons également faire un encart dans le monde. Il existe également des réseaux sociaux professionnels. Un journal Belge pourrait également relayer l'information. Il est également demandé si la vacance peut être mise sur le site internet de Sciences Po. La réponse est oui mais ne trouveront cette annonce que ceux qui la cherchent. Il est recommandé de procéder à une diffusion professionnelle la plus large possible et le plus tôt possible.

Quels sont les critères pertinents à faire figurer dans le profil du poste, les thèmes sur lesquels on souhaite que les candidats s'expriment ? La place de la charte Egalité H/F et son application ; les politiques de démocratisation ; la

vision sur la recherche ; la position par rapport au réseau des Sciences Po et au niveau national ; la relation avec l'université et l'ISite ; la communication avec l'administration ; la gestion du personnel.

Les professions de foi doivent être communiquées sans restriction de confidentialité.

Enfin, le directeur indique que dans le cadre du calendrier qu'il a proposé, il a prévu de faire un bilan de ses trois ans et demi en tant que directeur au prochain CA.

-renouvellement des membres du Conseil d'administration

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le calendrier de renouvellement des membres du Conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

-renouvellement des membres de la Commission scientifique

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le calendrier de renouvellement des membres de la Commission scientifique est approuvé à l'unanimité.

-élection de la prochaine directrice ou du prochain directeur de Sciences Po Lille

Suite aux discussions, le calendrier est modifié comme suit :

Lundi 10 décembre 2018 : Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi.

Samedi 19 janvier 2019 : élection directrice ou directeur

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 5 Abstention : 0

Le calendrier de l'élection de la prochaine directrice ou du prochain directeur est approuvé à la majorité.

- Sections disciplinaires

Des messages intolérables ont été postés sur les réseaux sociaux le dernier week-end de septembre. Ces faits obligent la saisine de la section disciplinaire. Il faut actualiser la composition de cette section.

Le directeur rappelle que Michel Lascombe qui avait été élu président de la section disciplinaire est à la retraite. Il faut donc le remplacer dans son collège et en qualité de président. Un professeur d'université, membre du CA est prêt à relever la relève, il s'agit d'Aymeric Potteau. Delphine Pouchain qui est désormais MCF doit être remplacée dans son collège.

Il propose de procéder aux élections dans les collèges suivants :

Collège 1 : Deux professeurs des universités ou assimilés

Aymeric Potteau est candidat pour le remplacement de Michel Lascombe.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

Cette candidature est approuvée à l'unanimité.

Collège 3 : Deux représentants des enseignants titulaires appartenant à un autre corps

Cécile Chalmin est candidate pour le remplacement de Delphine Pouchain.

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Cette candidature est approuvée à l'unanimité.

Election du président de la section disciplinaire : Aymeric Potteau est élu Président de la section disciplinaire.

Aurélien Le Coq lui demande un mot ou un engagement sur un travail sérieux. Aymeric Potteau trouve ces remarques déplacées et confirme qu'il fera un travail consciencieux dans le respect des règles. Il indique qu'il sera attentif au respect des textes supra nationaux et à la convention européenne des droits de l'homme.

Collège 4 : Douze représentants des usagers

Conformément aux textes réglementaires, la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers comprend six usagers titulaires et six usagers suppléants. Ils sont élus par et parmi les représentants des usagers élus du conseil d'administration. Pour simplifier les choses et uniquement pour cette affaire, la proposition consistait à décider collégalement des étudiants (es) qui représenteraient ce collège comme c'est le cas pour toutes les autres commissions (CAS - CVA - CMI).

Les six titulaires compte tenu des étudiant.e.s restant sur les listes, pourraient être :

SUD – Solidaires Etudiant.e.s

MOUTON Alexandra
GUTTIERREZ Michel
LE COQ Aurélien

UP ! Unis pour un Projet

LE CLECH Hermine
JEAN Alexandre

Paliens Engagés

AMEUR INES

Les six suppléant.e.s :

SUD – Solidaires Etudiant.e.s

LE GUYADER Clara
WENGARTEN Louis-Henri

UP ! Unis pour un Projet

SIMI Elisa
QUANTIN France

Paliens Engagés

FOURNIER Coline
FURNARI Valentin

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

Clara Le Guyader interpelle le Conseil sur l'existence de cadres affichés au troisième étage du bâtiment Angellier illustrant « La liberté de la fesse ». La culture corporatiste véhiculée par Sciences po Lille conduit à des dérives. L'école devrait se garder d'afficher d'une façon ou d'une autre ces pratiques. Elle demande que ces cadres soient enlevés.

- Projet d'extension de la bibliothèque

Pierre Mathiot fait un point sur ce dossier dans le cadre du mandat qu'il a reçu du Conseil en l'absence du Directeur. En accord avec le Directeur, la proposition de loyer faite au DGS en septembre, était de 90€ / m2 pour les deux étages.

Le conseil municipal devait examiner notre proposition de loyer, mais la délibération prévue a été retirée car le maire n'a pas eu le temps de donner sa décision sur le loyer concernant les deux étages. Le prochain Conseil municipal aura lieu début décembre. Nous n'avons aucune certitude que la mairie reçoive notre requête et budgétairement nous ne pourrions pas accepter un loyer au prix du marché. Nous perdons du temps et les problèmes de capacité d'accueil sont inchangés. Les élu.e.s Sud font état de doléances d'étudiant.e.s de l'Espé qui ne peuvent accéder à la bibliothèque. La réponse est que l'Espé ne fait pas partie de l'Université de Lille ni du Collégium des grandes écoles.

Enfin, il faut souligner que le Conseil régional s'est engagé à financer à hauteur de 500 000 euros les travaux de rénovation du deuxième étage.

Nicolas Postel redit ce qu'il a dit lors du dernier CA, l'université de Lille est prête à aider pour le loyer mais ne peut mettre des crédits d'investissement.

Sciences Po est en recherche de complément de financement sur ce dossier. Le directeur rappelle que madame le recteur soutient le projet. Nicolas Postel en profite pour dire qu'il voit la MEL demain et que son président lui a demandé s'il fallait porter un message sur le dossier bibliothèque. La réponse est bien sûr positive.

- Visite HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) les 27, 28, 29 novembre 2018

Il s'agit ici d'une information mais le directeur précise que cette visite est une séquence importante pour l'école. Cela se traduit par un audit interne de l'école mais aussi des partenaires de l'école. La dernière évaluation remonte à 2014, par l'AERES qui est aujourd'hui remplacée par l'HCERES.

Les élus Sud Solidaires demandent la composition du comité d'experts. Celle-ci a été adressée à tous les membres du Conseil. Des personnels, des étudiants, des enseignants seront auditionnés sur la vie de l'école. Après le dépôt du Rapport d'Auto-Evaluation (RAE) le 20 septembre dernier, c'est une visite sur site qui est prévue du 27 au 29 septembre. Ensuite, un pré-rapport sera communiqué à l'école qui pourra y répondre.

Cette évaluation permet de faire un bilan sur les quatre années (2014-2018), puis de dessiner des perspectives pour les prochaines années. L'année suivante, ce rapport peut-être une base de négociation au moment de la définition du contrat quinquennal avec l'Etat.

III. Etudes et scolarité

- Grade master de Sciences Po Lille, JO du 7 août 2018 (information)

L'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse indique que :

Le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. Ces diplômes font l'objet d'une évaluation nationale périodique.

Les étudiant.e.s Sud Solidaires demandent si cela permettrait aux étudiant.e.s boursiers d'obtenir des aides de mobilité ou des bourses sur critères sociaux car des étudiant.e.s se seraient vus refuser des bourses par le Crous.

- Règlement des examens 2018-2019

Il est à nouveau demandé que la lettre F soit justifiée. Il est demandé que les articles 2-16-3 et 2-16-4 qui font référence à l'obtention de la note 0 à la première session et en session de rattrapage ne figurent plus dans le règlement des examens mais qu'ils soient conservés dans le règlement des études.

Le directeur assure que les notes chiffrées vont être traduites en lettres sur les relevés de cette année.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le règlement des examens 2018-2019 sans les articles 2-16-3 et 2-16-4 est validé à l'unanimité.

- Maquette Communication Publique et Corporate, semestre 3

Votants : 27 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

La maquette Communication Publique et Corporate, semestre 3 est validée à la majorité.

IV. Réseau et concours

- Intégration du concours Réseau Sc Po dans Parcoursup, loi ORE 8 mars 2018 (information)

La loi ORE oblige les établissements qui n'ont pas intégré Parcoursup à le faire en 2019. La loi prévoit une éventuelle dérogation pour 2020. Cette dérogation a été demandée et obtenue.

Le Codir Réseau Sc Po (directrice et directeurs des Sciences Po du concours commun) travaille actuellement sur cette intégration, essaie d'isoler les difficultés et de les résoudre en travaillant avec le MESRI. L'une des priorités est de garder l'esprit général du concours commun et de ne pas retomber pour des considérations techniques à l'ancienne formule avant 2008 c'est-à-dire un concours par Sciences Po.

Cette nouvelle organisation nous obligera sans doute à avancer la date du CC1A. De ce fait, le Codir Réseau Sc Po interroge les modalités du concours commun d'entrée en première année. Le directeur fait état du débat engagé au sein du réseau. La proposition qui semble être retenue pour le moment est de garder une dissertation de type questions contemporaines, une épreuve d'histoire peut être amendée et une épreuve de langues qui a déjà fait l'objet d'un réexamen par les responsables des langues des différents établissements réunis à l'occasion de l'école d'été du Réseau à Lille en juin dernier.

Cédric Passard est hostile aux QCM. Pierre Mathiot pense qu'en histoire il vaudrait mieux une épreuve écrite qu'un QCM.

- Règlements des procédures d'admission 2019

-1A : filières franco-allemande/franco-britannique/franco-espagnole

Votants : 25 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 5

Les règlements des procédures d'admission en 1A franco-allemande, franco-britannique et franco-espagnole sont approuvés à la majorité.

-3A franco-allemande

Votants : 25 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 5

Le règlement de procédure d'admission en 3A franco-allemande est approuvé à la majorité.

-Cycle master

Votants : 27 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 5

Le règlement de procédure d'admission Cycle Master est approuvé à la majorité.

-Cycle master accès KHAGNE/BEL (Banque d'épreuves littéraires)

Votants : 25 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 5

Le règlement de procédure d'admission Cycle Master Khagne/BEL est approuvé à la majorité.

-Cycle master accès Ecole des Chartes

Votants : 25 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 5

Le règlement de procédure d'admission Cycle Master accès Ecole des Chartes approuvé à la majorité.

V. Ressources humaines

- Demande d'agrément service civique et accueil de nouveaux volontaires en service civique (information)

Votants : 25 Pour : 20 Contre : 5 Abstention : 0

La demande d'agrément de services civiques et l'accueil de nouveaux volontaires en service civique sont approuvés à l'unanimité.

VI. Questions diverses et informations (à remonter 5 jours avant la séance)

- Récapitulatif des locations et prêts de salles et amphis 2017/2018

Une liste complète de la location des espaces du bâtiment Angellier pour les années 2017 et 2018 a été communiquée aux conseillers. Elle traduit la diversité des partenaires de Sciences Po Lille.

Une question est posée sur le fait de louer des salles à des associations culturelles. Le directeur répond que s'agissant de l'Union Nationale des Associations Culturelles de l'Eglise Protestante Unie de France, les célébrations religieuses ont évidemment eu lieu dans le temple voisin et que l'école n'a accueilli que les séquences de débats et d'élections du synode national.

- Installation de la nouvelle cafétéria

Une réunion est prévue avec la Directrice Générale des Services et le prestataire le 24 octobre. Celle-ci permettra de faire un point de part et d'autre après un mois de fonctionnement. L'objet est également de vérifier si le cahier des charges est bien respecté, mais aussi de voir s'il existe notamment des possibilités d'adapter les plats aux demandes formulées par les étudiantes et les personnels. A cet effet, le directeur invite les élus à faire remonter les problèmes rencontrés et/ou suggestions avant cette rencontre, à la Directrice Générale des Services.

- Nomination d'un référent ou d'une référente de la Charte égalité de genre

Les élu.e.s étudiant.e.s demandent une nomination immédiate.

Le Directeur indique que son mandat s'arrête au 1^{er} mars. S'il nommait aujourd'hui une référente, la situation serait inconfortable pour la personne nommée. Il faut laisser le choix au nouveau directeur ou à la nouvelle directrice de nommer la personne de son choix sur ce dossier important.

Elise Julien précise que cette charte est validée depuis dix mois et regrette que la nomination ne se soit pas faite plus tôt. Le directeur répond que des discussions ont été engagées avec une personne il y a quelques mois mais qu'en raison de son absence les discussions n'ont pas été jusqu'à leur terme. Il dit également que compte tenu de l'importance de cette nomination, cela doit être intégré dans un projet d'ensemble, dans un organigramme.

- Reconnaissance de l'engagement associatif

Sur ce point, il faudra mettre en place un groupe de travail, une commission pour réfléchir aux moyens de valoriser l'engagement associatif.

- Quota et prix des photocopies

Une modification du quota gratuit attribué aux étudiant.e.s est à nouveau demandé. En réponse à cette question, le directeur indique que ce point a déjà fait l'objet d'un vote au CA du 29 mars 2018.

Pour rappel, le tarif voté (24 pour sur 29 votants) est de 0,06 cts dès la 1^{ère} copie pour tous les extérieurs à Sciences Po Lille et au-delà d'un forfait de 500 copies (30€) pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à Sciences Po Lille. La proposition initiale était de 300 copies correspondant à un crédit de 18 € sur la carte.

Le directeur propose de faire un point après une année de fonctionnement sur la base actuelle.

- Réforme de la notation

Ce point a déjà été abordé dans le cours de la séance. Le travail de coordination et d'information doit se poursuivre.

Le président lève la séance à 21h45

